
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2026**

NOTE DE SYNTHESE – ANNEXE 2

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE

EXERCICE 2026**

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	3
<i>Contexte économique et financier national</i>	4
<i>Situation et résultats de clôtures de l'exercice 2025</i>	4
<i>Evolutions et perspectives 2026</i>	5
A. Fonctionnement.....	5
1 - Recettes.....	5
2. Dépenses.....	9
B. Investissement.....	13
1 - Recettes.....	13
2 - Dépenses.....	13
C. Point d'avancement sur les autorisations de programme votées en 2024.....	14
1. Restaurant scolaire Paul Bert : 1 650 000 €.....	14
2. Rénovation énergétique des écoles communales : 1 990 000 €	14
D. Charge de la dette	15
E. Travaux en régie.....	15



Préambule

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour objet de présenter les orientations financières de la commune.

Ce document donne lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal et constitue une étape essentielle de la stratégie financière de la collectivité.

Celui-ci est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 6 février 1992. Il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines préalablement au vote du Budget Primitif (art L 5217-10-4 du CGCT).

Ce débat est une discussion autour des actions menées et à venir. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement. Il permet donc d'informer sur l'évolution de la situation économique de la collectivité.

Il participe également à l'information de l'ensemble des élus de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Il joue également un rôle important en direction des habitants.

Le renouvellement de l'assemblée délibérante constitue un point de flexion majeur dans la trajectoire financière de notre collectivité. L'exercice de prévision budgétaire pour l'année à venir s'inscrit dans une double temporalité : l'achèvement des opérations structurantes engagées lors du précédent mandat et l'amorçage d'une nouvelle stratégie de territoire.

L'enjeu majeur réside dans la consolidation des Autorisations de Programme (AP) déjà votée, la gestion des Restes à Réaliser, en limitant les nouveaux engagements immédiats.

La collectivité se donne le temps de structurer une nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) ambitieuse, cohérente et en adéquation avec les capacités de désendettement à long terme.



Contexte économique et financier national

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par une contrainte accrue sur les finances publiques et une participation renforcée des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

La loi de finances du 19 février 2026 s'inscrit dans une trajectoire de réduction du déficit public. Elle se traduit par :

- Une stabilisation globale des concours financiers de l'État
- Une absence d'indexation des dotations sur l'inflation
- Une contribution indirecte des collectivités à l'effort national

Dans ce contexte, les collectivités voient leurs marges de manœuvre se réduire, alors même que leurs charges continuent d'augmenter.

Situation et résultats de clôtures de l'exercice 2025

Fonctionnement

Recettes 2025	: + 4 020 379.39 €
Dépenses 2025	: - 4 269 938.32 €

Résultat de fonctionnement 2025 : -278 703.99 €

Excédent de fonctionnement antérieur (002) : + 1195 012.68 €

Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2025 : + 945 453.75€

Investissement

Recettes 2025	: + 773 474.63 €
Dépenses 2025	: - 591 643.62 €

Résultats d'investissement 2025	: + 181 831.01 €
Excédent d'investissement reporté	: + 82 259,71€

Soit un résultat de clôture d'investissement 2025 : + 264 090.72€

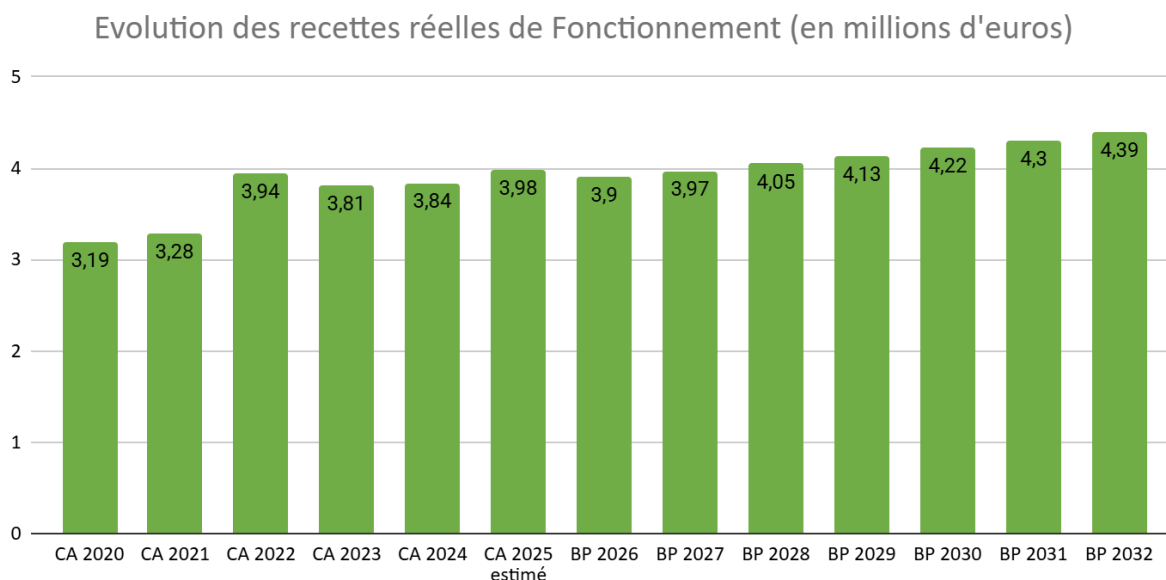
RAR Dépenses 2025	: - 208 835.35 €
RAR Recettes 2025	: + 0 €



Evolutions et perspectives 2026

A. Fonctionnement

1 - Recettes



Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des chapitres :

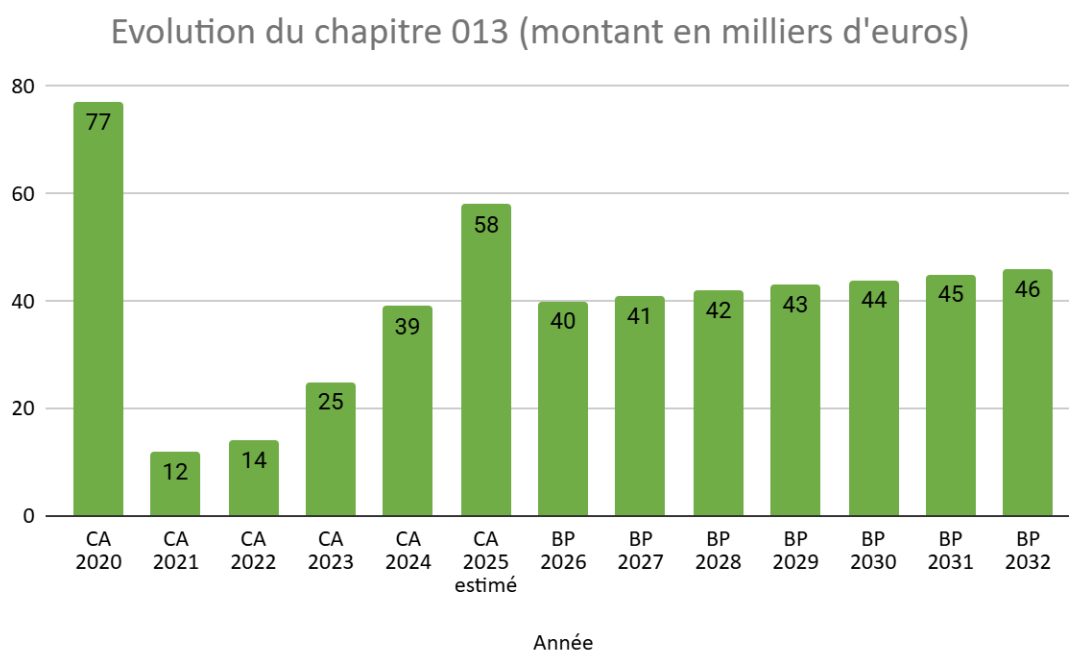
- 013 Atténuation de charges: notamment dans le remboursement de rémunération en cas d'absence pour maladie
- 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses: vente de concession cimetière, redevance d'occupation du domaine publique, cantine scolaire et occupation des salles communales
- 73 Impôts et taxes: impôts locaux et attribution de compensation
- 74 dotations, subventions et participations
- 75 autres produits de gestion courante: loyers et charges
- 77 produits exceptionnels

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 3 978 418€ pour une prévision de 3 764 194€ au BP.

Pour 2026, nous avons effectué une estimation prudente et nous prévoyons une hausse de 2% par an.



a. Le chapitre 013

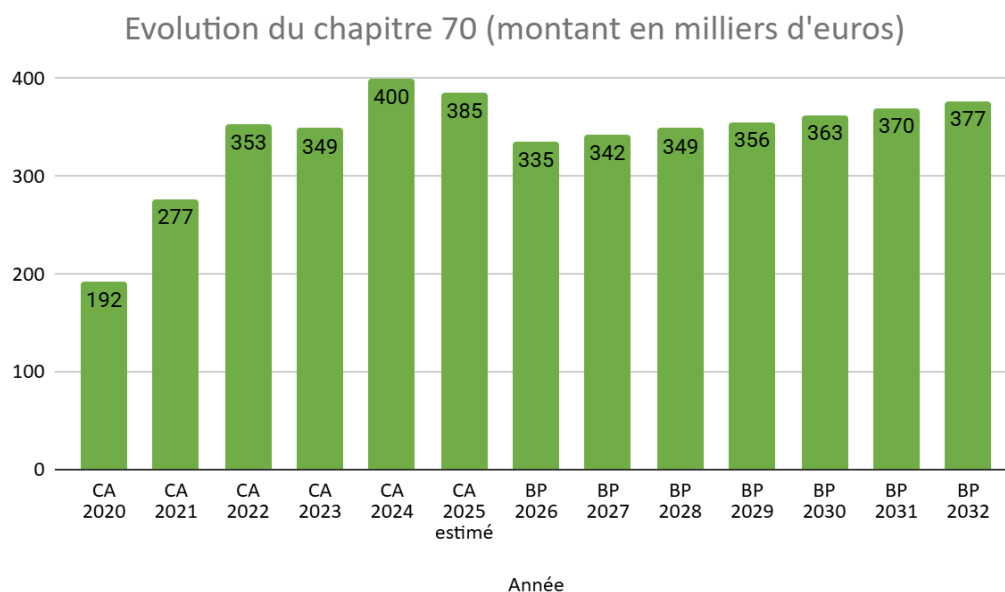


Il s'agit ici du remboursement de la rémunération des agents en cas d'arrêt de travail effectué par notre assureur ou la caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Ce chapitre est fluctuant car il est directement lié aux arrêts de travail et donc difficilement quantifiable. Nous avons donc appliqué le principe de prudence et estimé cette recette autour de 40 000€.



b. Le chapitre 70

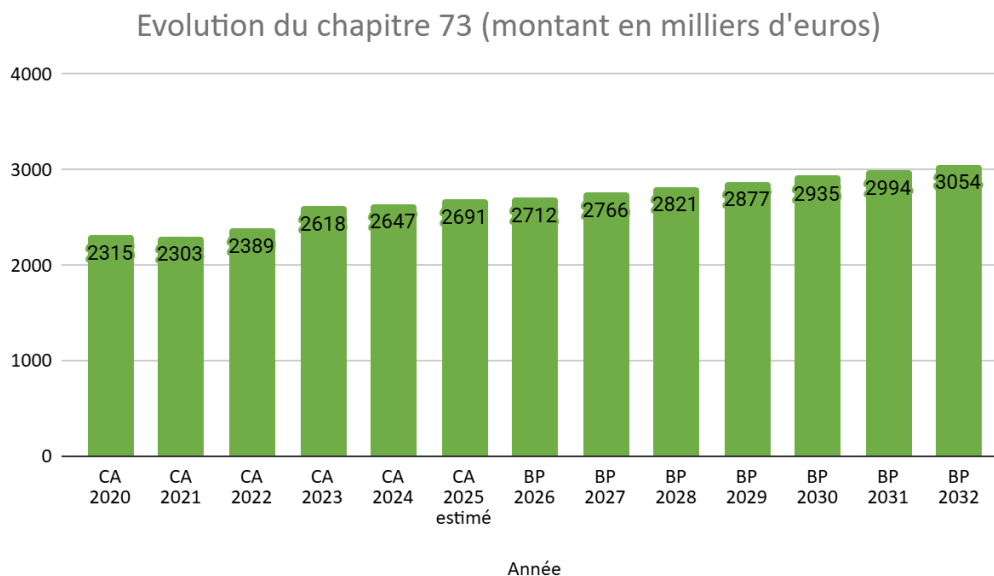


Dans ce chapitre nous retrouvons les redevances versées par les usagers telles que les services de concessions cimetière, l'occupation du domaine public et la cantine scolaire.

Nous y retrouvons également des compensations pour l'utilisation des salles communales perçues par le collège et la CCPC.

Notons une baisse en 2026, suite au transfert de compétences pour la livraison des repas, la CCPC prend en charge le paiement directement de nos factures de restauration scolaire et ne procédera donc plus au remboursement des sommes qui concernent les mercredis récréatifs et les ALSH.

c. Le chapitre 73

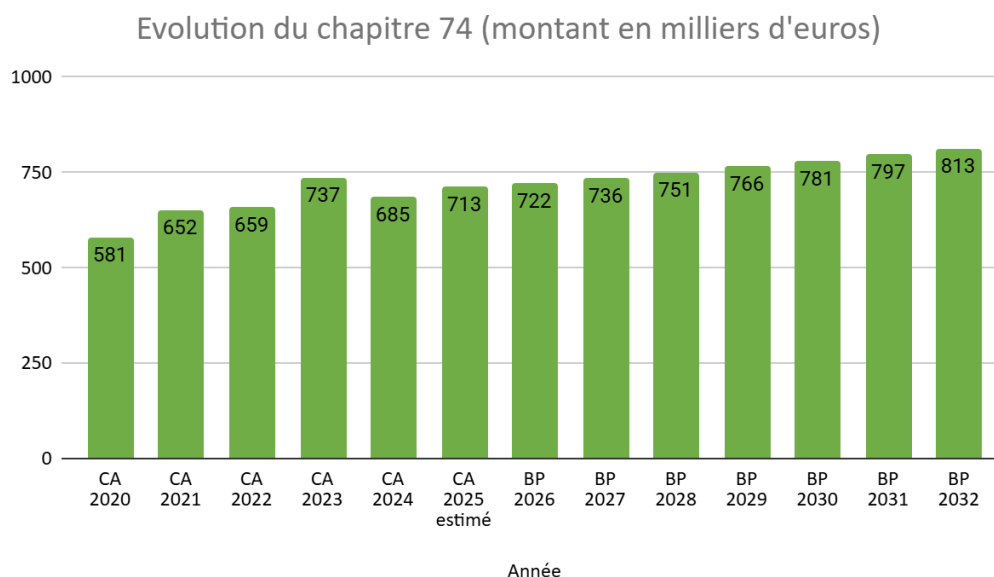


Ce chapitre est composé des impôts et taxes perçus par la commune :

- Taxe foncière
- Taxes communales additionnelles aux droits de mutation
- Taxe sur les pylônes électrique
- Attribution de compensation

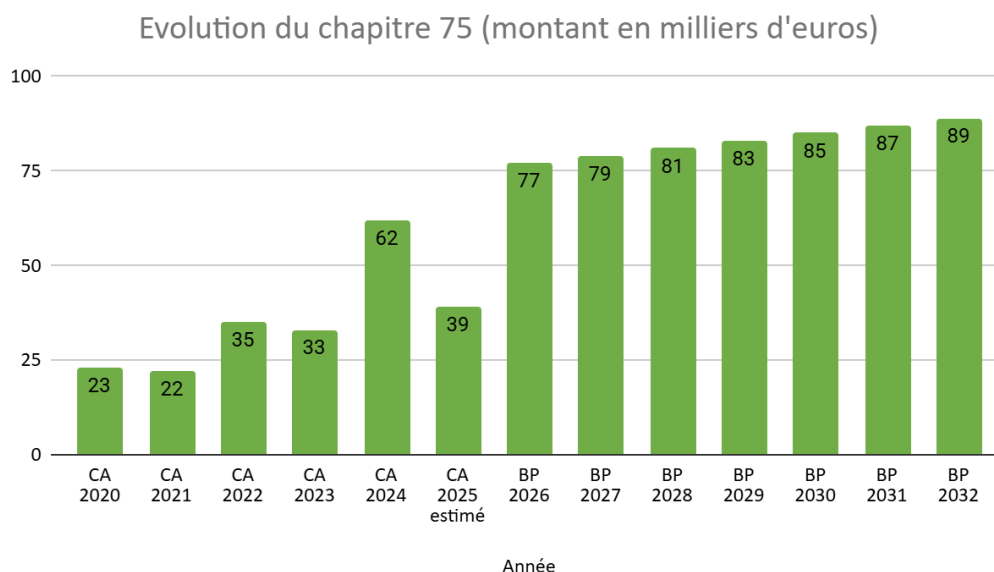
La commune n'a pas prévu d'augmenter le taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2026. Les bases fiscales en 2026 augmenteront de 0.8%.

d. Le chapitre 74



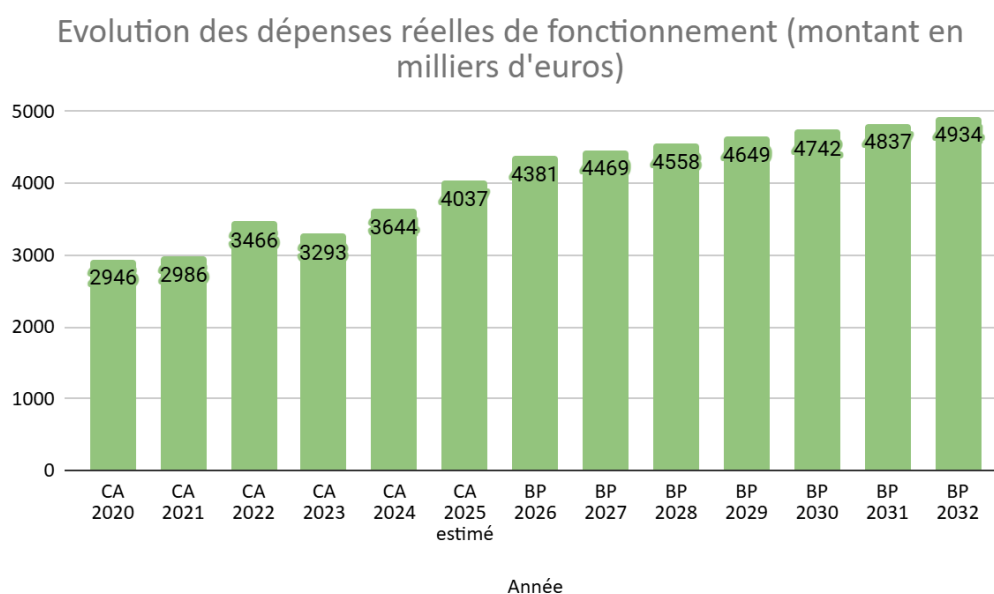
Nous retrouvons notamment dans ce chapitre la Dotation Globale de Fonctionnement.

e. Le chapitre 75



Dans ce chapitre, nous retrouvons les locations de salles communales. En 2026, nous devrions également percevoir une subvention concernant l'entretien de nos voiries à hauteur de 44k€.

2. Dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement se composent des chapitres:

- 011: Charges à caractères général
- 012: Charges de personnel

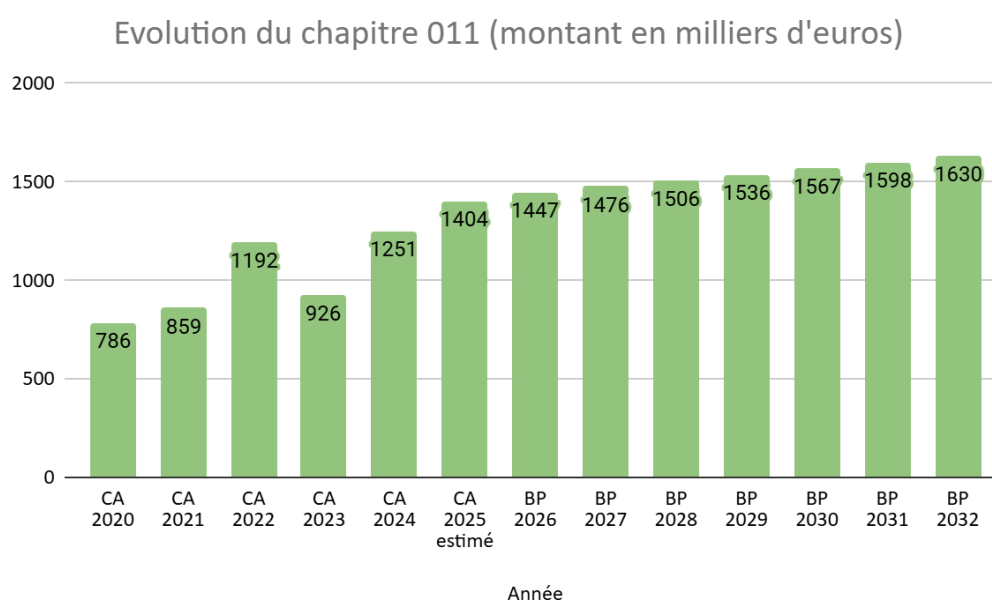


- 65: charges de gestion courante
- 66: charges financières
- 67: charges exceptionnelles

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4 037 227€ pour 4 796 248€ inscrit au budget 2025.

Nous prévoyons au budget 2026, 4 381 124k€ ce qui est bien moindre que le budget précédent. Cela montre une réelle volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte les augmentations qui s'imposent à nous, telles que la hausse de la CNRACL: +3 points et ce jusqu'en 2028.

a. Le chapitre 011



Dans ce chapitre, nous y retrouvons l'ensemble des dépenses permettant à la commune de répondre à ses missions de service public, assurer ses activités scolaires et périscolaires, d'entretenir nos bâtiments, nos voiries et nos espaces verts.

Nous y retrouvons également les dépenses liées aux différentes manifestations municipales.

b. Le chapitre 012



Evolution du chapitre 012 (montant en milliers d'euros)



Ce chapitre représente les charges de personnel et frais assimilés. Nous devons prendre en compte, dans celui-ci, le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), la hausse de la CNRACL, la participation obligatoire de la commune à la prévoyance, depuis le 1er janvier 2025 et la mutuelle à compter du 1er janvier 2026.

Ce chapitre représente environ 54% des dépenses réelles de fonctionnement.

c. Le chapitre 65

Evolution du chapitre 65 (montant en milliers d'euros)



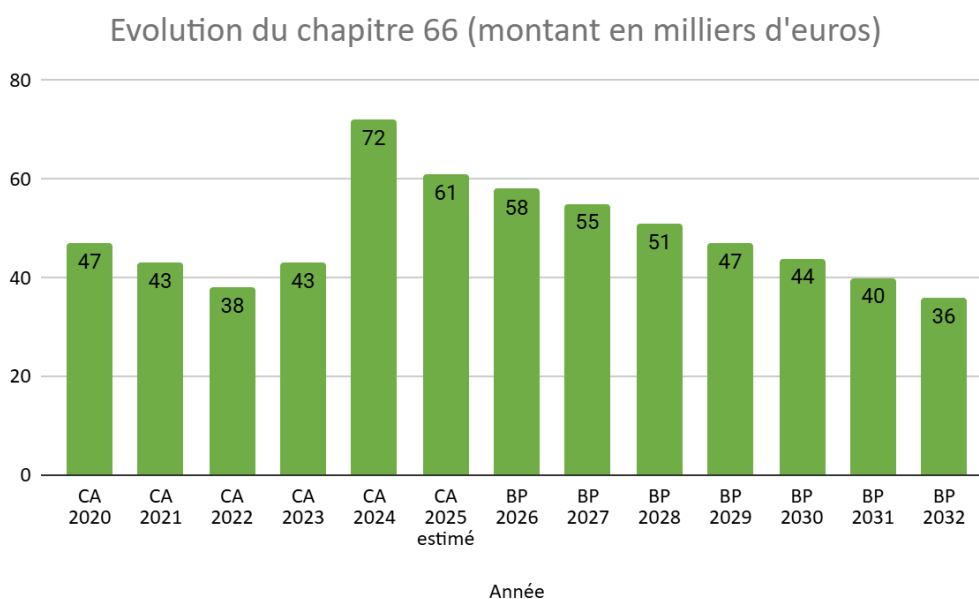
Ce chapitre reprend les indemnités des élus, les différentes subventions versées par la commune, notamment pour le SDIS, le CCAS et les associations communales.

Pour 2026, l'assemblée délibérante étant partiellement renouvelée, nous avons jugé pertinent d'inscrire un budget de formation à destination des élus.

Nous y avons également ouvert des crédits pour des aides financières comme le permis et le passport comme nous l'avons évoqué dans notre projet.

Ces aides financières restent tout de même encore à évoquer lors des différentes commissions qui seront mises en place prochainement ainsi que le contour de celles-ci.

d. Le chapitre 66



Il s'agit ici des charges financières liées aux intérêts d'emprunts.

En 2024, nous avons payé la première annuité du prêt contracté en 2023 concernant la rénovation de la salle des sports Beghin.

En 2026 et 2028 deux emprunts devraient être terminés.

Notons que nous avons un prêt qui se termine cette année et un autre en janvier 2028.



B. Investissement

1 - Recettes

Les chapitres 10 (dotations, fonds divers et réserves), 13 (subventions d'investissement reçues) et 16 (emprunts et dettes assimilées) représentent les recettes réelles d'investissement.

Dans le chapitre 10 nous retrouvons :

- La taxe d'aménagement : celle-ci est difficile à estimer. Elle est versée à l'occasion de construction, l'agrandissement de bâtiments ou tout autres travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cependant, le versement n'est effectué qu'à la fin des travaux. Nous estimons avec prudence la somme de 40 000€ pour 2026.
- Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : celui-ci fluctue régulièrement car il se calcule en fonction des dépenses d'investissement éligibles et réalisés en N-2. En 2026, nous avons déjà perçu la somme 25 326.86 €

Le chapitre 13 représente l'ensemble des subventions d'équipements reçues.

Nous n'y inscrivons uniquement que les subventions notifiées.

Pour 2026, nous avons réceptionné des notifications pour le projet de restaurant scolaire à l'école Paul Bert à hauteur de 541 184€ (291 184€ fond de concours de la CCPC, 250 000€ ADVB département).

Des demandes de subventions dans la cadre de la DETR et auprès de la région ont également été formulées. Ces demandes n'ayant pour le moment eu aucun retour nous ne pouvons donc pas les inscrire au budget. Néanmoins nous espérons une bonne surprise courant 2026.

2 - Dépenses

Les dépenses d'investissement concernent l'ensemble des dépenses qui mettent en valeur le patrimoine de la commune ou des travaux qui prolongent de manière significative la durée de vie d'un bien existant.

On retrouve également le remboursement en capital des emprunts. Pour 2026, nous inscrivons 121 851€.



Pour 2026, les dépenses prévues au BP se limiteront aux travaux de restaurant scolaire avec une enveloppe estimée à 800k€, 11k€ de dépenses d'études pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, 5 000€ de frais notaires pour l'acquisition de parcelles rue Brossolette et enfin une enveloppe de 100k€ pour divers travaux qui devront être identifiés et priorisés dans les différentes commissions.

Suite à l'installation de cette nouvelle mandature et des futures commissions nous pourrons mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

C. Point d'avancement sur les autorisations de programme votées en 2024

1. Restaurant scolaire Paul Bert : 1 650 000 €

Dépenses 2024 = 44 943 € (Assistance à maîtrise d'ouvrage, contrôles techniques et sécurité, études géotechniques, relevé topographique, diagnostics et maîtrise d'œuvre).

Dépenses 2025 = 55 609.06€ (essentiellement Maîtrise d'oeuvre)

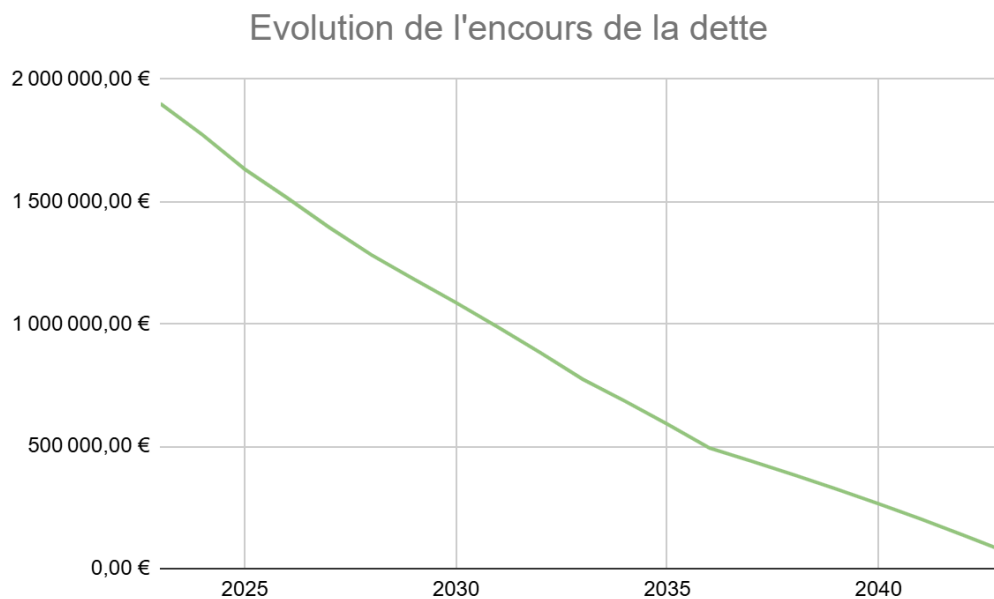
2. Rénovation énergétique des écoles communales : 1 990 000 €

Dépenses 2024 = 28 391 € (Seuls des relevés topographiques et une étude thermique ont été payés en 2024).

Dépenses 2025 = 70 257,78€ (Mission architecte, MOE, études thermique, diagnostic amiante et plomb, coordination SPS)



D. Charge de la dette



E. Travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des travaux effectués par du personnel municipal.

Les dépenses liées s'imputent dans un premier temps à la section de fonctionnement aux articles correspondant aux natures des dépenses ainsi que la main d'œuvre.

Ces dépenses peuvent être transférées en fin d'exercice comptable en section d'investissement pour immobiliser les bien réalisés.

Jusqu'à ce jour, ces opérations comptables n'étaient pas réalisées. Elles seront mises en place à partir de 2026.

Ces opérations permettent de mettre en avant les compétences de nos agents, de limiter l'impact sur le budget de la commune en limitant les travaux par des sociétés extérieures mais aussi de pouvoir récupérer de la TVA.